

Les présentes conditions générales régissent les rapports entre la société **SOS Recup** et le Client, dont la dénomination et la qualité sont définies dans le bon de commande joint aux présentes.

1. PREAMBULE

SOS Recup, société spécialisée dans la récupération de données sur de multiples supports magnétique, propose ses prestations de services aux entreprises, administrations et particuliers. Tous les produits et services fournis dans le cadre d'une mission particulière, et comprenant, l'analyse, le diagnostique, la réparation (si possible), la récupération des données, seront régis par les présentes conditions.

2. MISSION

Selon les termes et conditions du présent contrat, le Client confie à **SOS Recup** la mission de :

- Réaliser la prestation de diagnostique, comprenant notamment, l'examen, l'évaluation et l'analyse technique du support de stockage de données confié par le Client à **SOS Recup**.
- Réaliser, après communication des résultats de la phase de diagnostique au Client, et après accord de ce dernier, la prestation de récupération des données, et ce dans les conditions fixées par **SOS Recup**.

3. DOCUMENTS CONTRACTUELS - INTEGRALITE

Les documents contractuels composant le contrat sont constitués, par ordre de priorité :

- Des présentes conditions générales signées par le client.
- Le(les) bon(s) de commande de diagnostique et/ou le devis pour la récupération des données, dûment complété(s) et signé(s) par le client.

Le contrat exprime l'intégralité des obligations des parties. En ce sens, le Client **DOIT** accepter sans réserve l'intégralité des dispositions prévues dans ces conditions générales. Aucune condition(s) générale(s) figurant dans les documents envoyés ou remis par le Client ne pourra s'intégrer au contrat.

4. ENTREE EN VIGUEUR - DUREE

Le contrat entre en vigueur à compter de la réception par **SOS Recup** du bon de commande de diagnostique dûment complétée et signée par le Client et dès la réception par **SOS Recup** du paiement pour la totalité de la prestation. Il est conclu pour la durée nécessaire à la réalisation des prestations.

5. REALISATION DES PRESTATIONS

Le Client s'engage à adresser avec le support de stockage endommagé, contenant les données à récupérer, le bon de commande de diagnostique dûment complété et signé. **SOS Recup** adressera au Client un accusé de réception par télécopie ou e-mail, sur lequel sera indiqué un numéro d'intervention pour le contact en cours.

5.1. Phase de DIAGNOSTIQUE

La phase de diagnostique est proposée **GRATUITEMENT** dans un délai défini par le niveau de service choisi. **SOS Recup** informera le Client des résultats de cette phase en adressant au client, par télécopie ou e-mail, un compte-rendu sur panne accompagné d'un devis pour la récupération des données. Dès la réception du paiement par **SOS Recup**, le client deviendra partie intégrante des présentes conditions et autorise **SOS Recup** à débiter la phase de récupération de données.

5.2. Phase de RECUPERATION DE DONNEES

SOS Recup fournira ses meilleurs efforts pour l'exécution des prestations de réparation, récupération de données selon les modalités et les conditions financières figurant sur le devis. A l'issue de cette prestation, les données du Client seront copiées sur le support de stockage neuf (flash disque/disque dur) déterminé dans le devis.

6. DECLARATION DU CLIENT

Le Client garanti et déclare à **SOS Recup** :

- Etre le légitime propriétaire, et/ou détenir le droit d'être en possession des supports de stockages, du matériel, et de l'ensemble des données fournis à **SOS Recup**.
- Etre titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle des données figurant sur son support.
- Etre titulaire de l'ensemble des autorisations nécessaires à la réalisation des prestations par **SOS Recup**.

Le Client indemnifiera **SOS Recup** contre tous dommages et intérêts ou frais légaux et dépens adjugés contre **SOS Recup** suite à une violation de ce paragraphe.

7. DECLARATION SUR LE MATERIEL ET LES DONNEES DU CLIENT

Le Client reconnaît que son matériel et/ou ses données sont d'ores et déjà dans un état endommagé et accepte sans réserve que les efforts d'**SOS Recup** pour la récupération des données peuvent avoir pour conséquence la destruction du matériel, la perte des données ou un endommagement supplémentaire de ces derniers. **SOS Recup** décline toute responsabilité pour tout dommage supplémentaire éventuellement infligé au matériel et/ou aux données du Client, et pour les garanties des supports ou équipements pouvant s'en trouver annulées lors de ses tentatives d'exécution complète de la mission.

8. CONDITIONS FINANCIERES - PAIEMENT

Le devis pour la prestation de récupération des données, adressé au client à l'issue de la phase de diagnostique, détaillera les frais relatifs au support de sauvegarde et, le cas échéant, les frais réels relatifs aux pièces détachées nécessaires à la réalisation de la prestation.

Tous les montants indiqués dans ce contrat sont HT, sauf indication contraire, et sont majorés de la TVA en vigueur au jour de la facturation.

SOS Recup se réserve le droit d'exiger le règlement **TOTAL** de la facture **AVANT** d'envoyer les données au Client. Les règlements peuvent être effectués par chèque, virement bancaire ou en liquide.

9. SERVICE APRES-VENTE

Le Client dispose d'un délai de 07 jours (calendrier), à compter de la date de réception du support contenant les données récupérées, pour informer **SOS Recup** des difficultés éventuelles qu'il rencontre pour l'accès à ses données. Pendant cette période, **SOS Recup** conservera une copie des données récupérées et s'engage, si besoin, à transmettre dans les meilleurs délais une copie supplémentaire au Client. En aucun cas, la copie effectuée par **SOS Recup** ne saurait être considérée comme une copie d'archivage réalisée pour le compte du Client, ce dernier devant faire de l'archivage de ses données son affaire personnelle.

10. TRANSPORT

Dans le cas où le Client préfère envoyer son support de stockage défaillant à **SOS Recup** par voie postale/DHL ou autre moyen de transport, les frais et les risques de transport sont à la charge exclusive du Client. A ce titre, le Client renonce expressément à tout recours contre **SOS Recup** en cas de perte ou de disparition et de manière générale de tous dommages subis lors du transport.

11. LIMITATIONS DE GARANTIE

Il est expressément convenu entre les parties que **SOS Recup** est soumis à une obligation de moyens. Le Client déclare avoir été informé que **SOS Recup** ne saurait, en aucun cas, accorder au Client une quelconque garantie pour tous produits ou services réalisés en exécution des présentes, compte tenu de la nature particulière et complexe des prestations et du fait que le support ainsi que les données transmises par le Client à **SOS Recup** sont présumés endommagés et/ou détruits, et ce préalablement au démarrage des prestations par **SOS Recup**.

12. LIMITATIONS DE RESPONSABILITE

D'un commun accord, les parties conviennent que la responsabilité de **SOS Recup** n'est engagée que pour les conséquences des dommages directs et qu'est exclue l'indemnisation des dommages indirectes. **SOS Recup** ne sera en aucun cas tenu responsable de tous dommages indirects du Client, quel que soit le fondement invoqué (contractuel, délictuel, obligation de garanti ou tout autre fondement légal ou en équité), et notamment, sans que cette énumération soit exhaustive, de toute perte de données, de bénéfices, de chiffre d'affaires, de marges, de revenus, perte de commandes, de clients, d'exploitation, d'action commerciale ou encore l'atteinte à l'image de marque.

13. CONFIDENTIALITE

SOS Recup s'engage à garder l'information du Client dans la plus stricte confidentialité.

14. FORCE MAJEURE

La responsabilité des parties ne pourra pas être engagée lorsque le défaut d'exécution d'une des obligations contractuelles respectives a pour origine la force majeure, les manquements émanant de l'autre partie, l'indisponibilité de pièces nécessaires à la réalisation des prestations. La force majeure prend en compte des faits ou circonstances irrésistibles, extérieurs aux parties, imprévisibles et indépendants de la volonté des parties, malgré tous les efforts raisonnablement possibles pour les empêcher. Sont aussi considérés comme cas de force majeure, les intempéries, tremblement de terre, incendie, tempête, inondation, dégât des eaux, restriction gouvernementale ou légale, l'arrêt des réseaux de télécommunication et notamment tous les réseaux accessibles par internet.

La partie touchée devra aviser l'autre dès la survenance d'un tel évènement. Les deux parties conviendront alors des conditions dans lesquelles l'exécution du contrat sera poursuivie.